

Option d'échelonnement automatique du compte de dépôt garanti

Le compte de dépôt garanti (CDG) peut convenir parfaitement aux investisseurs qui recherchent la sécurité et un taux d'intérêt garanti. Dans un contexte de bas taux d'intérêt, est-il approprié de choisir ce type de placement?

En obtenir plus pour votre argent

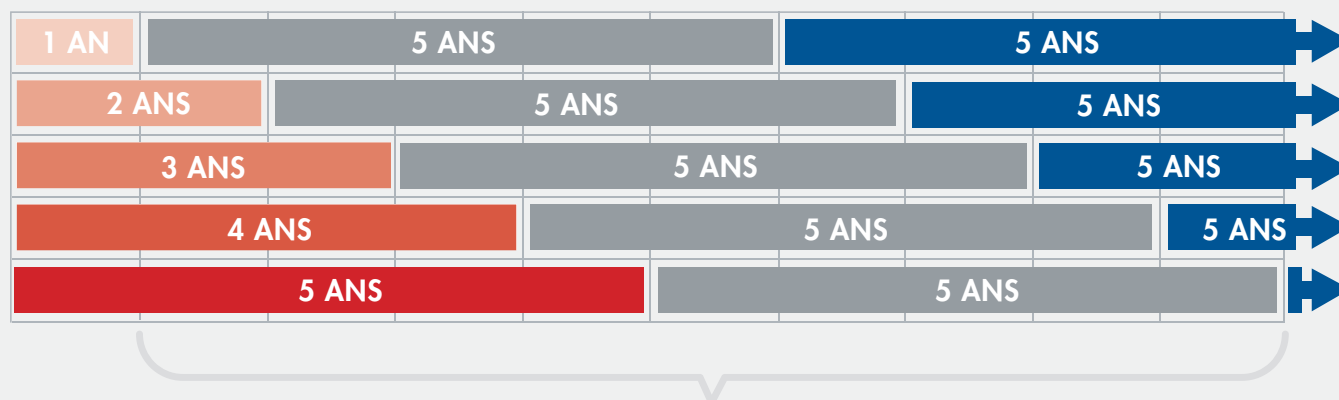
Lorsque les taux d'intérêt sont extrêmement bas, il peut être tentant de retarder sa décision d'investir à court terme en attendant de voir si les taux d'intérêt augmenteront. Malheureusement, en prenant une attitude d'attentisme, vous risquez de manquer une occasion de profiter de l'intérêt pendant que vous attendez que les taux augmentent. D'autre part, si vous investissez des sommes dans un placement d'une durée de cinq ans ou plus, vous risquez de manquer une occasion d'investir à un taux d'intérêt élevé, si les taux venaient à augmenter au cours de ces cinq prochaines années.

L'option d'échelonnement automatique du compte de dépôt garanti de l'Équitable^{MD} vous aidera à réduire les risques de part et d'autre. Elle vous permet de gagner de l'intérêt immédiatement et élimine les conjectures pour déterminer le meilleur moment pour investir.

Comment fonctionne l'échelonnement automatique?

Vous pouvez choisir l'échelonnement automatique de 5 ans ou 10 ans. Si vous choisissez une durée de 5 ans, la somme forfaitaire que vous déposez est répartie également sur chaque durée, soit 1, 2, 3, 4 et 5 ans. À l'échéance, chaque somme déposée est automatiquement réinvestie sur une durée 5 ans. Si vous choisissez une durée de 10 ans, la somme forfaitaire que vous déposez est répartie également sur des durées allant de 1 à 10 ans. À l'échéance, chaque somme déposée est automatiquement réinvestie sur une durée 10 ans.

Par exemple : option d'échelonnement automatique (5 ans)



20 % du placement est accessible chaque année

Aux fins d'illustration seulement.



Quels sont les avantages de l'option d'échelonnement automatique?

- **La gestion du risque lié aux taux d'intérêt :** en adoptant la stratégie disciplinée de l'échelonnement automatique, vous n'avez pas à vous tracasser avec des conjectures pour déterminer le meilleur moment pour investir - vous pouvez gagner de l'intérêt dès maintenant. Si les taux d'intérêt augmentent, vous pouvez accéder à 20 % de votre placement chaque année pour réinvestir à un taux d'intérêt plus élevé. Si par contre les taux d'intérêt diminuent, vous vous réjouirez de savoir que la plus grande partie de votre placement profite d'un taux d'intérêt plus élevé.
- **La possibilité d'un rendement plus élevé :** en investissant dans un CDG sur plusieurs durées, vous risquez de pouvoir accéder à des taux d'intérêt plus élevés que si vous investissiez uniquement dans des CDG à court terme.
- **La flexibilité liée aux liquidités :** vous avez accès à une partie de votre placement chaque année. Les fonds peuvent être soit réinvestis, soit retirés, sans qu'il n'y ait rajustement selon la valeur marchande. Si l'option à intérêt simple est choisie, l'intérêt est versé mensuellement ou annuellement, moyennant une source de revenu garanti.

Vous pouvez choisir l'option d'échelonnement automatique en remplissant le formulaire *Directives de placement (n° 693ANNFR)* ou en choisissant l'option dans la demande de souscription d'un compte à intérêt garanti. Veuillez communiquer avec votre conseillère ou votre conseiller financier afin de découvrir la façon d'intégrer cette stratégie à votre plan d'épargne.

Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal ou autre avis professionnel. Les renseignements fournis sont réputés être exacts; leur exactitude n'est cependant pas garantie.

^{MD} indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

1655FR(2020/06/30)